

## **WCC-2016-Res-016-FR**

### **Suivi du risque d'extinction au moyen de l'Indice de la Liste rouge de l'UICN**

SE FÉLICITANT de l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et des 20 Objectifs d'Aichi qui l'accompagnent, ainsi que de celle des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, notamment l'Objectif 15 "Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité" ;

CONSCIENT que, pour être significatif, tout objectif doit s'accompagner d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés et d'amener les gouvernements à rendre compte de leurs actions ;

SALUANT les efforts déployés par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre des Perspectives mondiales en matière d'environnement (GEO) et par la CDB dans le cadre des Perspectives mondiales en matière de biodiversité (GBO) pour mener des évaluations environnementales aux niveaux thématique, régional et mondial ;

NOTANT que depuis 50 ans, la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN fournit des informations sur l'état et les tendances des espèces de la planète en s'appuyant sur les Catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN ;

RECONNAISSANT que le Partenariat pour la Liste rouge a dirigé l'élaboration de l'Indice de la Liste rouge (ILR) de l'UICN, lequel est désormais très fréquemment utilisé pour suivre l'évolution du risque d'extinction des espèces, en se fondant uniquement sur de véritables modifications de leur état ;

NOTANT PAR AILLEURS que l'ILR tient désormais lieu d'indicateur principal pour mesurer les progrès dans la réalisation de l'Objectif d'Aichi 12 et de la Cible 15.5 des ODD et qu'il est possible de l'utiliser selon différents thèmes pour rendre compte des avancées dans la réalisation d'autres Objectifs d'Aichi et Cibles des ODD ;

CONSCIENT des efforts considérables entrepris par plusieurs pays en appui à la Résolution 5.018 de l'UICN *Encourager le développement et la publication de listes rouges nationales et régionales* (Jeju, 2012) afin de mener des évaluations au niveau national et de produire des ILR nationaux ;

PRÉOCCUPÉ de constater que près de la moitié de toutes les Parties à la CDB ne disposent pas encore de Liste rouge nationale et que peu d'entre elles ont recours à des indicateurs fondés sur des faits pour évaluer les progrès dans la réalisation de l'Objectif 12 ; et

SALUANT les mesures prises pour décomposer l'ILR mondial de façon à pouvoir l'utiliser aux niveaux national et régional, ce qui permet aux pays de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif d'Aichi 12 et de la Cible 15.5 des ODD même en l'absence d'évaluations nationales, tout en continuant de soutenir et de renforcer les capacités en vue d'évaluations complètes au titre des Listes rouges nationales ;

#### **Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawai'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :**

1. DEMANDE au Partenariat pour la Liste rouge, à la CSE et à la Directrice générale de l'UICN de veiller à ce que la Liste rouge de l'UICN comprenne des évaluations répétées de groupes taxonomiques afin d'établir des ILR et à ce que ces derniers soient accessibles en ligne de façon à faciliter leur intégration, selon qu'il conviendra, dans (entre autres) :

a. les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB), les Plans

d'action du Programme de travail sur les aires protégées (PoWPA) et les Rapports nationaux de la CDB ; et

b. les évaluations environnementales régionales, thématiques et mondiales, notamment celles menées par l'IPBES, GEO et GBO.

2. PRIE INSTAMMENT les Membres de l'UICN, notamment les organismes gouvernementaux, qui rendent compte des progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des ODD, des Objectifs d'Aichi, etc. de faire figurer, selon qu'il conviendra, dans les rapports nationaux et les SPANB des données tirées de la Liste rouge de l'UICN et des ILR nationaux établies à partir d'une décomposition de ces données mondiales, et ce en complément des données provenant des Listes rouges nationales lorsqu'elles existent.

3. EXHORTE ÉGALEMENT les Membres de l'UICN, en particulier ceux qui participent à l'IPBES, GEO, GBO et à d'autres mécanismes d'évaluation environnementale, d'intégrer des données tirées de la Liste rouge de l'UICN et notamment d'une ventilation taxonomique, géographique et thématique de l'ILR, dans leurs évaluations respectives, et prie la Directrice générale de l'UICN d'encourager cette pratique.

4. PRIE INSTAMMENT les Membres de l'UICN, notamment les organismes gouvernementaux, et les donateurs d'investir dans la Liste rouge de l'UICN et de soutenir le Partenariat pour la Liste rouge afin de préserver et d'améliorer les données servant à établir l'ILR.

5. ENCOURAGE le Partenariat pour la Liste rouge et la CSE de l'UICN à poursuivre l'élaboration d'une méthodologie relative à l'ILR, notamment en affinant les méthodes permettant une ventilation thématique et géographique des données, un calcul de l'incertitude et une projection de tendances en fonction de différents scénarios stratégiques.